

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 18 octobre 2021 à 20 heures 30 -

Présents : Monsieur OUVRY Jean-François, Maire, Mesdames et Messieurs CORCEL Valérie, GORGIBUS Benjamin, TORRES Virginie, CALTERO Claude, LE PAIH Martine, CABIN Philippe, Adjoints

Mesdames et Messieurs LEBOIS Jean-Claude, CORUBLE Martine, FINTRINI Martine, BRETTE Lydie, POLINSKI Luc, BERTRAND Jacques, LEPREUX Alain, DESERT Claire, GOUJON Sophie, HUE Valérie, OMER Matthieu, BINARD Marine, DUJARDIN Isabelle, JOUOT Cassandre, POURCHAUX Déborah, MASCRÉ Françoise, DISTANTE Raphaël, Conseillers Municipaux

Absents excusés : M. AUGER Grégoire (pouvoir à M. CALTERO), M. SAUVAGEOT Anthony (pouvoir à M. GORGIBUS), Mme CHICOT Sophie (pouvoir à Mme DUJARDIN)

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. LEBOIS Jean-Claude a été élu secrétaire de séance.

Conformément au décret du 11 février 2016, ce compte-rendu sera affiché au public en Mairie et sur le site internet de la Ville.

Le compte-rendu et le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 septembre 2021 ont été approuvés.

Le conseil municipal a pris acte du compte-rendu de commission plénière du 05 octobre 2021.

L'assemblée a ensuite adopté la délibération ci-après :

Délibération n° 2021-10-18/54 : Délibération cadre – Regroupement des écoles

Le conseil municipal, à la majorité, décide :

- D'opter pour le scénario 2a de regroupement des écoles.
- D'adopter les principes et le programme de travail détaillé par étapes.
- De poursuivre la démarche sur la base du scénario 2a avec gymnase.
- D'approuver le lancement d'une consultation pour choisir une AMO.
- De prendre acte des montants estimés d'investissements associés et des modalités de financement impliquant la commune qui doivent être validés avant dépôt des demandes de subventions.

Après quelques informations diverses, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 10

Le Maire,

Jean-François OUVRY